

Pau, le 22 juin 2020

## CAPA Classes exceptionnelles

D'ici à l'automne se tiendront les CAPA 2020 d'accès à la classe exceptionnelle et celles pour l'accès à l'échelon spécial de cette classe. Après cette campagne de promotion, 8,15 % des effectifs de chaque corps seront en classe exceptionnelle. On se rapproche donc de la fin de la montée en charge du dispositif, étant donnée que la limite des effectifs de la classe exceptionnelle est fixée par décret à 10 % des effectifs totaux de chaque corps. Une fois atteinte cette limite, un nouveau collègue ne pourra accéder à la classe exceptionnelle que si un-e collègue de cette classe part en retraite.

Pour les certifié-e-s, le passage d'un taux de 7,53 % (taux 2019) à 8,15 % (taux 2020) des effectifs du corps aurait dû apporter pour 2020 environ 1 500 promotions nationales possibles. En réalité, plus de 5 000 promotions sont possibles cette année. Pourquoi ces 3500 promotions supplémentaires ? D'une part, il y a eu environ 1200 départs en retraite de collègues promu-e-s les années précédentes, d'autre part il y a un reliquat d'environ 2300 promotions non réalisées l'année dernière du fait de l'épuisement du vivier 1 (parmi les ayant droit du vivier 1, il reste essentiellement des collègues très loin de la retraite, et l'administration elle-même commence à rechigner à promouvoir ces collègues trop jeunes). Ces données illustrent la justesse des positions du SNES sur le sujet. Plus que jamais il convient de promouvoir les collègues « retraitables » et ne pas hésiter à perdre des promotions au vivier 1 afin de les récupérer l'année suivante sous forme de reliquats et en faire profiter les collègues les plus ancien-ne-s. Il faut ainsi contraindre l'administration à instaurer un roulement dans le grade : promouvoir les collègues juste le temps nécessaire pour qu'ils atteignent le haut de la grille et en tirent profit pour leur pension, avant qu'ils ne partent en retraite, libérant ainsi à leur tour la place pour un autre.

Concernant l'échelon spécial de la classe exceptionnelle des corps à gestion déconcentrée, rappelons que son accès est limité à 20 % des collègues en classe exceptionnelle et que seul cet échelon garantit une véritable revalorisation (pour les autres collègues, le dernier échelon de la classe exceptionnelle leur apporte seulement 10 pts d'indice au-delà du 7<sup>ème</sup> échelon de la hors classe qui devrait entrer en vigueur en janvier 2021). Là encore, l'intérêt collectif est donc la promotion des plus ancien-ne-s, afin que le maximum de collègues puissent accéder à cet échelon spécial avant sa retraite. Cependant, la nouveauté de 2020, qui instaure un avis rectoral (excellent / très satisfaisant / satisfaisant / insatisfaisant) pour accéder à cet échelon spécial, nous fait craindre le renforcement de l'arbitraire administratif pour cette promotion que jusqu'à présent nous avons réussi à réserver aux plus ancien-ne-s.

Le SE-UNSA s'était félicité de la décision de Blanquer de permettre la tenue des CAPA en visioconférence. Pas le SNES, qui savait très bien que les services du rectorat étaient surchargés de travail (les collègues pouvaient parfaitement attendre l'automne pour une promotion qui de toute façon aurait été rétroactive). Repousser ces CAPA aurait permis de faire baisser un peu la pression et rendu possible un travail et une écoute de meilleure qualité.

## Mutations

Les résultats du mouvement intra-académique devraient être envoyés sur les boîtes académiques le **01/07**, accompagnés de l'un des 40 commentaires-type préparés à l'avance par l'administration. Seule la barre départementale devrait être communiquée à l'ensemble des personnels concernés.

L'administration ne nous communiquant plus aucun document, et donc ne nous permettant plus de vérifier que tout a été fait dans les règles et qu'il n'y a pas eu d'erreur, nous demandons aux participant-e-s au mouvement de **nous communiquer leur résultat** dès sa réception.

Les **demandes de révisions d'affectation** seront à déposer à partir du **02/07**, uniquement en utilisant les boîtes dédiées mises en place par le rectorat. Du fait de la fin du paritarisme, le traditionnel groupe de travail sur les révisions d'affectation est supprimé. L'administration met à la place une réunion bilatérale (c'est à dire qu'elle va recevoir les syndicats un par un) lors de laquelle les élu-e-s pourront présenter et défendre les collègues qui les auront sollicité-e-s. Le résultat ne sera probablement pas connu avant la deuxième quinzaine de juillet.

Les affectations à l'année des TZR devraient se faire fin juillet, celles des stagiaires et contractuels en août.

Ses services sont débordés et l'administration envisage de fermer le rectorat seulement la première semaine d'août, pour rouvrir avec roulement des personnels dès la deuxième semaine. Cela ne contribue absolument pas à une gestion sereine, dans la concertation avec les élu-e-s du personnel.

## Des moyens ! Rassemblement mercredi 24 juin 2020

Nous appelons au rassemblement du mercredi 24 juin :

**A Bayonne à 11h00 devant la sous-préfecture**  
**A Pau à 14h30 devant la DSDEN**

- Augmentation du montant de la DGH 2020-2021 : amélioration des conditions de travail, lutte contre les inégalités scolaires, renforcées par la crise sanitaire ;
- augmentation du point d'indice ;
- retour des commissions administratives paritaires par l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique ;
- revalorisation des conditions statutaires et salariales des AESH ;
- abrogation de la réforme du baccalauréat et du lycée, des E3C et de Parcoursup ;
- abandon des procédures contre les personnels mobilisés contre les réformes et le Bac Blanquer ;
- abandon des 2S2C qui empiètent sur les missions des enseignant-e-s d'Art, Éducation Musicale et d'EPS.

## Encore une communication en trompe l'œil de Blanquer !

Monsieur Le Ministre, vous annoncez, dans les media ce lundi, « des vacances apprenantes », « un soutien scolaire gratuit à la fin des vacances d'été », un bilan et une aide personnalisés à la rentrée prochaine...

Ces dispositifs, bien loin de pouvoir rattraper les retards liés au confinement et qui ne concernent pas que les seuls décrocheurs, ne pourront pas compenser la faiblesse du taux d'encadrement de l'ensemble des élèves durant toute l'année scolaire. Il faut un véritable « plan volontariste » : nos élèves ont besoin de conditions d'apprentissages renforcées pérennes, avec un suivi régulier dans des classes aux effectifs revus à la baisse, avec des enseignant-e-s revalorisé-e-s autant par leur statut que leurs conditions de travail.

## Informations sur les carrières :

Pour les rendez vous de carrière de l'année scolaire 2019/2020, le rectorat envisage la communication de la grille et des items cochés, seulement vers décembre (contre mai-juin, normalement). Le SNES va demander que les chefs d'établissement ne fassent aucune référence à la période de confinement.